

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 12 avril 2025

Incendie criminel d'un bâtiment municipal : la République ne cédera pas

Vers 4h30 ce matin, un violent incendie s'est déclaré dans les locaux municipaux situés au 110 rue Gabriel Péri et opérés par le centre socio-culturel coopératif « le 110 ». À la suite d'un appel au 3055, la Police municipale a été le 1^{er} service d'urgence à se rendre sur place. L'incendie a été maîtrisé par les pompiers à 5h30.

Les premiers éléments recueillis par la police judiciaire et scientifique ne laissent aucun doute quant à **l'origine criminelle de l'incendie** : traces d'intrusion et présence de dizaines de litres d'essence répandues dans les trois étages du bâtiment visant sa destruction complète. Heureusement, l'intervention rapide et efficace des sapeurs-pompiers a permis de circonscrire les flammes qui ont toutefois fortement ravagé une grande partie du 1^{er} étage.

Il n'y a aucun blessé à déplorer.

Très rapidement, au petit matin, le Maire Mathieu Hanotin et ses adjointes Katy Bontinck et Oriane Filhol se sont rendus sur place pour remercier les pompiers et forces de l'ordre et assurer de leur plein soutien l'équipe salariée du 110 et les bénévoles actives de la coopérative, habitantes du quartier et fortement choquées et émues par l'incendie, qui étaient sur place très tôt.

Dans la matinée, d'autres usagers du 110 sont venus sur place et la municipalité partage leur émotion et leur colère de voir des lieux et projets partis en fumée.

Rien ne justifie ces passages à l'acte d'une telle violence mettant en danger les habitations de la cité Péri voisine.

Le Maire s'est immédiatement entretenu avec le Préfet et le Procureur et une enquête menée par la SDPJ 93 est d'ores et déjà ouverte avec mobilisation des images des caméras de notre centre de supervision urbaine. La Ville et la coopérative « Le 110 » déposeront plainte dans les prochaines heures.

La municipalité condamne avec la plus grande fermeté cet acte criminel qui s'attaque à un bâtiment public bénéficiant aux associations pour mener des activités dans le quartier et à des permanences, notamment d'accès aux droits. Des activités qui ne pourront pas être accueillies à court et moyen termes au 110.

Dès le début de semaine, la coopérative « Le 110 » et les services municipaux travailleront ensemble pour la relocalisation provisoire des activités afin d'assurer un maximum de continuité. La programmation « hors les murs » des vacances de printemps sera maintenue autant que possible afin de ne pas pénaliser les familles.

Ce seront ensuite de lourds travaux à entreprendre pour rénover ce bâtiment municipal et en faire ce lieu de liens qui est nécessaire aux quartiers Centre-ville et Péri et à nos adolescents.

Cet incendie criminel n'intervient pas à n'importe quel moment et des liens évidents existent avec des projets municipaux en cours de travail.

En effet, cette semaine, la municipalité a annoncé son orientation de faire du « 110 » un nouvel espace pour la jeunesse et les adolescents du centre-ville, dans un projet à construire en lien avec les activités socio-culturelles de la coopérative. Il ne fait aucun doute que cet incendie n'est pas un hasard, dans ce lieu, après l'annonce du futur déménagement de l'espace jeunesse municipal Péri situé à 250 mètres.

En effet, bien que les nuisances liées au narcotrafic historique à Péri aient été réduites ces dernières années, ce secteur de Saint-Denis reste rongé par le trafic et l'espace jeunesse se trouve directement à proximité d'un des points de vente.

Outre des problèmes bâtimentaires, le projet de la Ville de relocaliser cet équipement pour adolescents au « 110 » s'inscrit dans la volonté de protéger les jeunes et les agents municipaux de ce narcotrafic. À ce stade de l'enquête, il n'est pas exclu que l'incendie criminel de cette nuit soit lié à cette situation. Dans ce contexte, et **à titre conservatoire, la Ville a décidé de fermer l'espace jeunesse Gabriel Péri** afin de garantir la sécurité des usagers, des agents et des riverains et d'assurer la continuité du service public municipal pour la jeunesse en accueillant les adolescents adhérents dès lundi au sein des autres espaces jeunesse. La programmation hors les murs des vacances sera assurée. Les parents seront informés dès lundi et les agents concernés accompagnés.

Tous ceux qui, sur les réseaux sociaux notamment, par leurs violences verbales, leurs intimidations, leurs créations de visuels, ont contribué à penser à cet acte criminel portent une lourde responsabilité. Nous appelons solennellement l'ensemble des acteurs politiques, associatifs et syndicaux à condamner sans ambiguïté cet acte inqualifiable. Incendier un bâtiment municipal, c'est s'en prendre directement au service public, aux associations, à ce qui permet de créer du lien social. C'est priver les familles, les enfants et les adolescents des espaces d'écoute, d'éducation et de solidarité dont ils ont besoin. La violence ne peut pas être une réponse. Nous continuerons, avec détermination, à porter les valeurs de la République et de l'État de droit et à faire vivre les lieux ouverts, vivants et protecteurs pour la jeunesse de Saint-Denis.

La municipalité